

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

## **PROCÈS-VERBAL**

N° de résolution ou annotations

### **Séance ordinaire du conseil municipal**

**Mardi 9 mai 2023, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

**En présence de :**  
M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1  
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2  
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3  
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4  
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5  
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, M<sup>e</sup> Kim Fortin.

#### **1. Ouverture de la séance**

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

#### **2. Résolution 146-05-2023** **Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier**

**Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:**

##### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

##### **SUIVI**

3. Mérites Lavallois du bénévolat 2022
4. Mot du conseil municipal

##### **DIRECTION GÉNÉRALE**

5. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2023
6. Dépôt Résolution 094-2023 Lac Beauport - Désistement du projet de mise en commun de l'Écocentre.

##### **FINANCES**

7. Adoption des comptes mai 2023
8. Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes (PAVL-ERL)

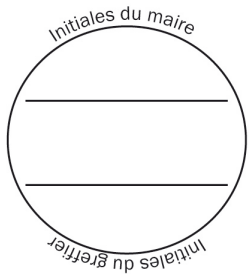
##### **GREFFE**

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023
10. Autorisation de signature de l'offre d'achat pour l'acquisition des lots 6 395 680, 5 758 762 et 5 758 766 dans le cadre du Projet de la trame verte et bleue

##### **RÈGLEMENTS**

11. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 907-22 - Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21
12. Avis de motion et dépôt du Règlement 945-23 - Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08

##### **APPROVISIONNEMENT**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

13. Adjudication de contrat pour le marquage de chaussées SBDL2023-07
14. Adjudication du contrat de réparation de l'unité 22 (projet 23-13)
15. Octroi de contrat - Services professionnels – Ingénierie avenue Sainte-Brigitte
16. Octroi de contrat - Services professionnels – Ingénierie Boulevard du Lac
17. Autorisation de signature pour l'acquisition d'un véhicule au Service de l'urbanisme

### LOISIRS

18. Adoption de la nouvelle politique définissant les critères d'admissibilité au programme d'aide aux initiatives citoyennes.
19. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative citoyenne pour l'événement familial d'Halloween
20. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale- camp d'été 2023.
21. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ)
22. Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour le printemps 2023

### URBANISME

23. Demande de PIIA 840-18 pour autoriser une enseigne dans une zone de contraintes visuelles au 20, rue du Domaine
24. Demande de PIIA 840-18 pour autoriser une rénovation dans une zone de contraintes visuelles au 24, rue du Centre
25. Versement d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lots projetés 6521760 à 6521765
26. Versement d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lots projetés (CRDHT)
27. Orientation - Mobilité durable

### RESSOURCES HUMAINES

28. Embauche de surveillantes-apparitrices
29. Embauche d'un responsable pour soutien à la planification du camp de jour de l'été 2023
30. Nomination de M. Michaël Vallée à titre d'opérateur en traitement des eaux, régulier, à temps plein
31. Confirmation d'emploi de M. David Bouchard, à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein
32. Confirmation d'emploi de M. Nicolas Montminy à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein
33. Confirmation d'emploi de Mme Michelle Drolet, à titre de secrétaire-réceptionniste, régulier, à temps partiel

### PÉRIODE DE QUESTIONS

34. Période de questions

### DISPOSITIONS FINALES

35. Levée de la séance

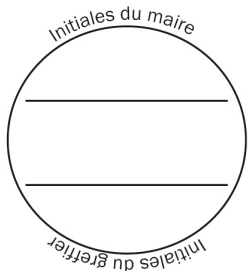
**Adoptée à l'unanimité**

### SUIVI

#### 3. **Résolution 147-05-2023** **Mérites Lavallois du bénévolat 2022**

Considérant que le Mérite Lavallois est une distinction qui vient souligner les accomplissements de bénévoles œuvrant au sein d'organismes ou comités reconnus par la Ville ;

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé en février dernier pour se terminer le 31 mars 2023 ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant la réception de trois (3) candidatures, soit de Keven Roussel, Melika Thomassin et Cécile Giroux-Béliveau ;

Considérant que le comité de sélection s'est basé sur des critères mesurables avec une grille de pointage afin d'évaluer les candidatures reçues, et ce, de manière objective ;

### **Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- De remettre le Mérite Lavalois 2022, à M. Keven Roussel pour son engagement soutenu au sein de l'Association de baseball de Sainte-Brigitte-de-Laval, ainsi que pour la création d'un camp spécialisé pour les jeunes de moins de 7 ans ;
- De souligner, à titre de mention spéciale, la qualité du bénévolat, l'assiduité exemplaire, la constance et la fiabilité de Melika Thomassin quant à son implication au sein de la friperie de Sainte-Brigitte-de-Laval ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **5. Résolution 148-05-2023**

##### **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2023**

Considérant que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

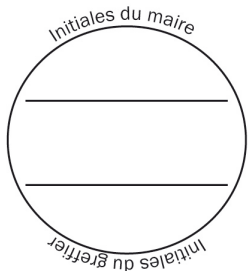
Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

### **Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon**

**Il est résolu :**

- De proclamer le 17 mai comme étant la Journée contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 6. Résolution 149-05-2023

#### **Dépôt Résolution 094-2023 Lac Beauport - Désistement du projet de mise en commun de l'Écocentre.**

Considérant que la demande de subvention pour la construction de l'écocentre dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité (MAMH) exigeait la signature d'une entente intermunicipale de partage des coûts entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Municipalité de Lac-Beauport ;

Considérant que la Ville n'est pas parvenue à s'entendre avec la Municipalité de Lac-Beauport sur les modalités de partage des coûts de l'écocentre ;

Considérant qu'aucune entente intermunicipale n'a été conclue ;

Considérant la résolution du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Beauport portant le numéro 094-2023 adoptée le 3 avril 2023, à l'effet de retirer la demande de subvention déposée en février 2022 pour la construction de l'écocentre dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité (MAMH) ;

#### **Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne**

#### **Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme son désistement du projet de mise en commun de l'écocentre ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **FINANCES**

### 7. Résolution 150-05-2023

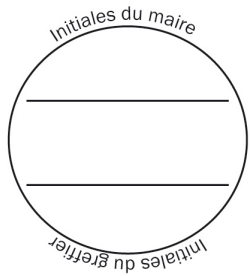
#### **Adoption des comptes mai 2023**

#### **Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne**

#### **Il est résolu :**

- De recevoir les comptes produits en date du 9 mai 2023 au montant de 1 936 290.75 \$ ;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

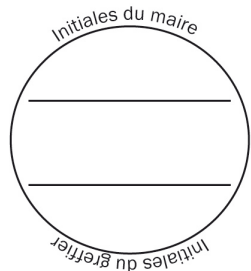
<b>EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 9 MAI 2023</b>	
9268146 Canada inc.	2 749.38 \$
Accent Contrôles Électroniques inc.	1 856.06 \$
AddÉnergie Technologies inc.	856.56 \$
Aebi Schmidt Canada Inc.	854.08 \$
Air liquide Canada inc.	350.02 \$
Alain Fortier	90.00 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	518.50 \$
Aquarium du Québec	1 181.08 \$
Aréo-Feu ltée	126.77 \$
ARPO Groupe Conseil	27 932.03 \$
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Qc	339.18 \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	110.00 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	68.81 \$
BCF Avocats d'Affaires	2 644.42 \$
Belizia Sport	2 520.00 \$
Bell Mobilité Cellulaire	317.58 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

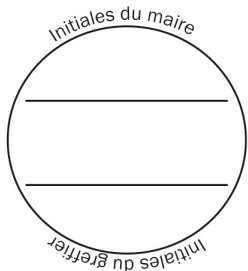
Beneva	33 488.85 \$
Boivin & Gauvin Inc	3 440.34 \$
BZ INC.	22 549.08 \$
C.C.A.P.	386.31 \$
Camille Watters	1 076.17 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	1 871.72 \$
Canac	1 625.06 \$
Cédric Bédard	30.00 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	734.69 \$
CIBC Costco Mastercard	17.24 \$
Cintas Canada Limitée	1 263.08 \$
Claude Prévost	1 736.12 \$
Clé Dynamique Serrurier	137.97 \$
CMP MAYER INC	2 046.56 \$
CNESST	4 374.00 \$
Comik Design	460.71 \$
Compresseur S.D.inc	588.95 \$
CONSTRUCTION RICHARD CHABOT INC.	1 000.00 \$
CRÉ-A-CHEF	12 072.38 \$
CTM Québec inc.	7 760.10 \$
Dan électrique inc.	948.95 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	13 222.13 \$
Desharnais centre du camion	4 852.88 \$
Desjardins Auto Collection	150.00 \$
DHC Avocats inc.	455.30 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	252.93 \$
Dollarama S.E.C.	76.40 \$
Drolet ressort inc.	1 756.28 \$
Eau Chaud inc.	159.54 \$
Eddynet inc.	2 402.22 \$
Elisabeth Tremblay	480.00 \$
Employé # 232	54.01 \$
Employé # 302	19.26 \$
Employé # 526	86.95 \$
Employé # 538	44.32 \$
Employé # 585	1 203.90 \$
Employé # 661	738.36 \$
Employé # 687	32.18 \$
Employé # 699	10.35 \$
Employé # 754	244.97 \$
Employé # 832	1 826.30 \$
Englobe Environnement inc.	2 275.37 \$
Entandem	157.90 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.36 \$
Équipement Médical Rive Nord	28.74 \$
Eurofins Environex	2 653.07 \$
Ferme Bédard et Blouin inc.	724.27 \$
Flavio Vicentelo	800.00 \$
Fondaction CSN 06840	384.62 \$
Fonds d'information sur le territoire	295.00 \$
Ford Desjardins Ste-Foy	1 724.22 \$
Fournitures de bureau Denis	1 152.42 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149.75 \$
Garda World	336.85 \$
GDX Ventes Inc.	32.01 \$
Groupe Conseil CHG inc.	1 338.89 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Groupe financier AGA inc.	447.50 \$
Groupe Négotel inc.	629.10 \$
Harnois Énergies inc.	1 344.67 \$
Husky Neige Inc.	18 706.25 \$
Hydraulique J.L. Inc.	150.60 \$
Hydro Québec	26 718.64 \$
IGA 8162	567.40 \$
Immobec inc.	3 334.28 \$
Insta-mix (9018-7980 Québec inc.)	441.12 \$
J.Clouet Chauffage inc	454.49 \$
JEAN BROUILLARD COMMUNICATION INC.	5 748.75 \$
Jean-François Giroux	1 000.00 \$
Johnstone David	16 062.01 \$
La Capitale en Fête	1 191.72 \$
La Cartoucherie	135.10 \$
Larouche Remorquage inc.	382.87 \$
Le Club LEGO Parent-Enfant	574.88 \$
Le Réseau d'information Municipale du Québec	758.84 \$
Les Copies de la Capitale inc.	344.85 \$
Les entreprises L.T.	19 809.39 \$
Les Entreprises La Québécoise	2 000.00 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	7.00 \$
Les huiles Desroches inc.	7 060.21 \$
Les Pétroles Irving inc.	309.70 \$
Les Valves et Pompes René Levesque	2 014.36 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	6 231.17 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	37 561.12 \$
Lisa Morneau-Brisson	200.00 \$
Lucie Vézina M.Ps.	401.10 \$
Lumen	373.56 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	41 104.43 \$
Macpek Inc	486.96 \$
Magasin Latulippe inc.	486.83 \$
Mallette s.e.n.c.r.l.	13 222.13 \$
Martineau Robert	3 512.24 \$
Maxime Rouleau	1 000.00 \$
Mécanique J. Clair	10 754.26 \$
MédiaQMI inc	988.79 \$
Medias Transcontinental S.E.N.C.	615.60 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale	125.00 \$
Ministre des Finances	1 244 682.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	94 289.02 \$
Mireille Bélanger	3 010.00 \$
Monika Lessard	35.00 \$
Municipalité de Lac Beauport	2 327.85 \$
Nathalie Langevin	20.50 \$
Paiements Payfacto Inc.	40.18 \$
Panavidéo	303.20 \$
Paré, Ouellet Bigouette & associés	120.37 \$
Patrice Julien-Thibault	500.00 \$
Patricia Montambault	20.00 \$
PG Solutions Inc.	118.51 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	61.80 \$
Pierre Lussier	90.00 \$
Pointage Pro	9 045.23 \$
Postes Canada	41.11 \$
PSI Expert	10 968.62 \$



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

PUROLATOR INC.	168.49 \$
Raphaël Berger	1 000.00 \$
Receveur Général du Canada	39 684.92 \$
Régulvar	3 782.71 \$
Rémi Renault	35.00 \$
Richard Cameron Morneau	1 609.65 \$
Sablières Loma inc.	308.05 \$
Sani Orléans inc.	2 613.67 \$
Sani-Fontaines	976.14 \$
Sani-Terre Environnement inc.	38 117.37 \$
SCFP	2 987.38 \$
SCFP - Section locale 5187	2 537.99 \$
SEAO Constructo	38.73 \$
Service FTP	1 400.00 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	7 020.21 \$
Services-conseils Aqua Ingenium inc.	638.11 \$
Shell Fleet Plus	4 738.64 \$
SNC-Lavalin	13 367.02 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 422.20 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	599.35 \$
SPI Santé-Sécurité inc.	291.26 \$
Stericycle	34.84 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	3 476.84 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 608.51 \$
Toromont Cat	728.52 \$
USD Global inc.	1 049.03 \$
Ville de Québec	25 653.46 \$
Vivre en ville	203.04 \$
Xylem Canada company	2 789.76 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 9 mai 2023</b>	<b>1 936 290.75 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8. Résolution 151-05-2023

#### **Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes (PAVL-ERL)**

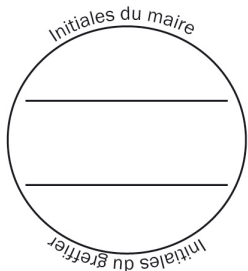
Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 2030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

#### **Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne**

#### **Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Adoptée à l'unanimité

### GREFFE

#### 9. Résolution 152-05-2023

##### Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

#### 10. Résolution 153-05-2023

##### Autorisation de signature de l'offre d'achat pour l'acquisition des lots 6 395 680, 5 758 762 et 5 758 766 dans le cadre du Projet de la trame verte et bleue

Considérant que l'acquisition des lots 6 395 680, 5 758 762 et 5 758 766 s'inscrit dans le cadre du Projet de la trame verte et bleue ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté, le 14 février 2023, la résolution 044-02-2023 pour déposer une demande d'aide financière pour la réalisation et mise en valeur des sentiers dans le cadre du programme de subvention de la Trame verte et bleue métropolitain ;

Considérant que l'offre d'achat est conditionnelle à l'obtention d'un règlement d'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser M. Marc Proulx, directeur général ou la mairesse à signer l'offre d'achat et tous les documents afférents ;
- D'autoriser M. Marc Proulx, directeur général et la mairesse à signer l'acte de vente notarié à venir ;
- D'autoriser le paiement de la somme prévue à l'offre d'achat au notaire instrumentant l'acte de vente lors de la signature de l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

### RÈGLEMENTS

#### 11. Résolution 154-05-2023

##### Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 907-22 - Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21

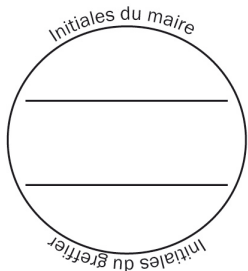
Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Mme la conseillère Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 907-22 - Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21. Le projet de règlement est présenté et déposé.

#### 12. Résolution 155-05-2023

##### Avis de motion et dépôt du Règlement 945-23 - Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Mme la conseillère Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 945-23 - Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08. Le projet de règlement est présenté et déposé.

### APPROVISIONNEMENT

#### 13. Résolution 156-05-2023

##### Adjudication de contrat pour le marquage de chaussées SBDL2023-07

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2023-07 pour le marquage de chaussées a été publié le 23 mars 2023 ;

Considérant que les dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* sont respectées ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 avril 2023 ;

Considérant que nous avons reçu trois soumissions soit de Signalisation Girard, de Techline et de l'Entreprise Gonet, dont le sommaire des prix reçus est reproduit ci-bas ;

Montants taxes incluses	2023		2024	
	A- Total si marquage effectué avant le 22 juillet 2023	B- Total si marquage effectué entre le 23 juillet et le 26 août 2023	A- Total si marquage effectué avant le 20 juillet 2024	B- Total si marquage effectué entre le 21 juillet et le 24 août 2024
Signalisation Girard	85 782.56 \$	59 691.11 \$	90 626.26 \$	62 993.85 \$
Techline	150 421.96 \$	126 636.40 \$	155 619.95 \$	132 557.86 \$
Entreprise Gonet	100 685.33 \$	91 523.37 \$	100 685.33 \$	91 523.37 \$

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire Signalisation Girard est le plus bas parmi les participants à l'appel d'offres ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

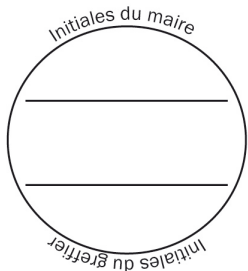
Considérant la recommandation du Service des finances ;

#### **Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

##### **Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'adjuger un contrat de marquage de la chaussée selon l'option B à Signalisation Girard, et ce, pour un montant de 59 691.11 \$ pour 2023 et un montant de 62 993.85 \$ pour 2024, avec les taxes applicables ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Signalisation Girard, selon les modalités établies entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 14. Résolution 157-05-2023

#### **Adjudication du contrat de réparation de l'unité 22 (projet 23-13)**

Considérant que notre *Règlement sur la gestion contractuelle* permet l'adjudication de contrats de gré à gré lorsque le montant du contrat se situe en deçà de 50 000 \$ ;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée et que le prix de l'entreprise *Signature KCS* est de 37 505.30 \$, avec les taxes applicables afin de maintenir en état nos véhicules et machineries ;

Considérant la recommandation du Service des finances ;

**Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'adjuger un contrat pour le maintien en état des véhicules et machineries appartenant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à *Signature KCS*, et ce, pour un montant de 37 505.30 \$, avec les taxes applicables ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à *Signature KCS*, selon les modalités établies par les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

### 15. Résolution 158-05-2023

#### **Octroi de contrat - Services professionnels – Ingénierie avenue Sainte-Brigitte**

Considérant que les demandes de prix INV2023-08 pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie sur l'Avenue Sainte-Brigitte (portion au Nord avec la rue Labranche) ont été transmis le 14 avril 2023 ;

Considérant que les dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* sont respectées ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mai 2023 ;

Considérant que nous avons reçu une seule soumission soit celle de ARPO Groupe-Conseil pour un montant de 49 332.09 \$ taxes incluses ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

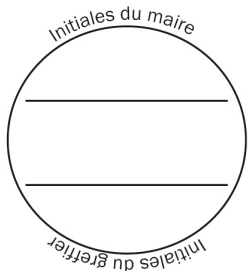
Considérant la recommandation du Service des finances ;

**Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'octroyer un contrat de services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie sur l'Avenue Sainte-Brigitte (portion au Nord avec la rue Labranche) à ARPO Groupe-Conseil pour un montant de 49 332.09 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à ARPO Groupe-Conseil, selon les modalités établies entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 16. Résolution 159-05-2023

#### **Octroi de contrat - Services professionnels – Ingénierie boulevard du Lac**

Considérant que les demandes de prix INV2023-07 pour les services professionnels nécessaires à des travaux de pulvérisation et de revêtement de la chaussée, de reprofilage de fossés et de réparation de ponceaux sur le boulevard du Lac ont été transmis le 14 avril 2023 ;

Considérant que les dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* sont respectées ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mai 2023 ;

Considérant que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

- Tetra Tech QI Inc. au montant de 31 043.25 \$ taxes incluses ;
- ARPO Groupe-Conseil au montant de 37 823.10 \$ taxes incluses ;

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire Tetra Tech QI Inc. est le plus bas parmi les soumissionnaires ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

Considérant la recommandation du Service des finances ;

#### **Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne**

#### **Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'octroyer un contrat pour services professionnels nécessaires à des travaux de pulvérisation et de revêtement de la chaussée, de reprofilage de fossés et de réparation de ponceaux sur le boulevard du Lac à Tetra Tech QI Inc. au montant de 31 043.25 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Tetra Tech QI Inc., selon les modalités établies entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

### 17. Résolution 160-05-2023

#### **Autorisation de signature pour l'acquisition d'un véhicule au Service de l'urbanisme**

Considérant que, dans le cadre de notre planification stratégique de développement durable, nous avons adopté une action afin d'introduire des véhicules électriques/hybrides dans la flotte de transport de la Ville ;

Considérant que la Ville souhaite rajeunir sa flotte de véhicule ;

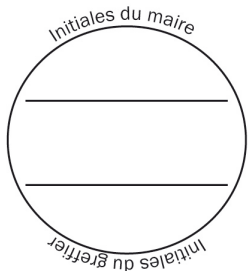
Considérant que l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique va permettre le remplacement du véhicule Nissan Versa 2008 ;

Considérant la planification prévue et conforme au PTI 2023-2024-2025 ;

#### **Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

#### **Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser l'acquisition et la signature pour l'achat du véhicule Sportage EX 4X4 2023 Hybride pour un montant de 44 628.59 \$, taxes incluses ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le directeur général ou la directrice des finances à signer les documents d'achat du véhicule et tous autres documents afférents dans le cadre de la transaction ;
- D'autoriser le Service des finances à procéder au paiement de l'acompte, le cas échéant, et au paiement final lors de la livraison du dit véhicule.

**Adoptée à l'unanimité**

### LOISIRS

#### 18. Résolution 161-05-2023

##### **Adoption de la nouvelle politique définissant les critères d'admissibilité au programme d'aide aux initiatives citoyennes**

Considérant que la Ville souhaite réviser sa politique définissant les critères d'admissibilité au programme d'aide aux initiatives citoyennes ;

**Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu:**

- D'adopter la nouvelle politique définissant les critères d'admissibilité au programme d'aide aux initiatives citoyennes et tous les documents qui s'y rattachent ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 19. Résolution 162-05-2023

##### **Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative citoyenne pour l'événement familial d'Halloween**

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2023, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Karolane Dompierre pour la réalisation d'un événement familial d'Halloween dans le stationnement du parc des Saphirs qui aura lieu le 31 octobre 2023 de 17 h à 20 h ;

**Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

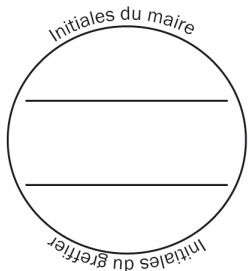
- D'octroyer une assistance financière de 750 \$ à Mme Karolane Dompierre pour la réalisation d'un événement familial d'Halloween dans le stationnement du parc des Saphirs qui aura lieu le 31 octobre 2023 de 17 h à 20 h ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents;
- D'autoriser le paiement de l'assistance financière à Mme Karolane Dompierre selon les modalités déterminées par la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 20. Résolution 163-05-2023

##### **Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale- camp d'été 2023**

Considérant que, chaque année, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire dépose une demande de subvention auprès de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale dans le cadre du programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que cette subvention a pour but d'offrir un accompagnement personnalisé à des enfants du camp d'été qui ont une certaine limitation et handicap ;

Considérant que le camp d'été se déroulera du 26 juin au 11 août 2023 ;

**Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention pour l'accompagnement au camp d'été et agir au nom de la Ville pour ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

### **21. Résolution 164-05-2023**

**Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ)**

Considérant que le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a dernièrement ouvert un Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux ;

Considérant que l'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales ;

Considérant que le programme comporte deux volets :

- **Volet 1** : Incubateur à projets de requalification ;
- **Volet 2** : Requalification des lieux de culte patrimoniaux ;

Considérant que l'objectif du volet 1 est de soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et qui sont dans les toutes premières étapes de la phase de planification ;

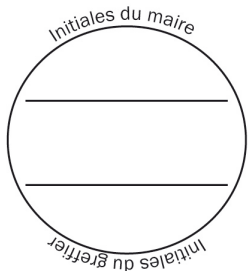
Considérant que l'objectif du volet 2 est l'octroi d'aide financière pour la réalisation de travaux de restauration et de mise aux normes de lieux de culte patrimoniaux excédentaires en vue de faciliter leur transition vers de nouveaux usages, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales ;

**Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), et ce, sur les deux volets mentionnés ;
- D'autoriser Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à agir au nom de la Ville pour ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**22. Résolution 165-05-2023**

**Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour le printemps 2023**

Considérant que des activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation printemps 2023 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités, sous le principe de l'utilisateur payeur:

**Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon à signer les contrats de service avec les contractants suivants afin de permettre l'animation des activités de loisirs de la programmation printemps 2023 :

Entreprise/Professeur	Cours	Tarif complet
Bélizia	Gymnastique débutant	2 520 \$
	Gymnastique enfantine	
	Gymnastique enfantine (deuxième groupe)	
	Mini-gym	
École de mini-basket de la capitale	Mini-basket	Facture à venir (traitement à la prochaine séance du conseil)
	Mini-basket	
Élisabeth Tremblay	Viniyoga pour tous	480 \$
Flavio Vincentelo	Zumba	800 \$
Flip Top	Entraînement plein air	1 400 \$
	Entraînement abdos et fesses de fer	
Nomad créative	Yoga flow créatif	1076,17 \$
Richard Cameron Morneau	Dessin jeunesse	1609,65 \$
	Dessin adulte	
Studio Unis d'autodéfense NDL	Karaté avancé	6 374.21 \$
	Karaté débutant	
Libre (pas de professeur)	Badminton	Aucun paiement de professeur
	Badminton	
	Badminton	
	Basketball	
	Volleyball	

- Que les contractants mentionnés ci-haut s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

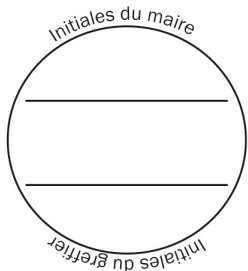
**URBANISME**

**23. Résolution 166-05-2023**

**Demande de PIIA 840-18 pour autoriser une enseigne dans une zone de contraintes visuelles au 20, rue du Domaine**

Considérant que la demande de PIIA no 2023-0005 a été déposée le 31 mars 2023 ;

Considérant que la demande vise à autoriser une enseigne projetante située dans une zone autre qu'habitation au 20, rue du Domaine, et que cette demande est assujettie au Règlement 840-18



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14 ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'analyse de la demande de P.I.I.A.;

Considérant que le projet est conforme et tous les objectifs et critères sont respectés;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2023-0005, visant à autoriser une enseigne projetante dans une zone autre qu'habitation au 20, rue du Domaine, conformément aux documents soumis au CCU le 18 avril 2023 ;

### **Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette**

#### **Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de PIIA no 2023-0005, visant à autoriser une enseigne projetante dans une zone autre qu'habitation au 20, rue du Domaine, conformément aux documents soumis au CCU le 18 avril 2023 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **24. Résolution 167-05-2023**

##### **Demande de PIIA 840-18 pour autoriser une rénovation dans une zone de contraintes visuelles au 24, rue du Centre**

Considérant la demande de PIIA no 2023-0004 déposée le 21 mars 2023 ;

Considérant que la demande vise à autoriser la rénovation d'un bâtiment principal situé dans une zone de contraintes visuelles au 24, rue du Centre, et que cette demande est assujettie au Règlement 840-18 - Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14 ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'analyse de la demande de P.I.I.A.;

Considérant que le projet est conforme et tous les objectifs et critères sont respectés;

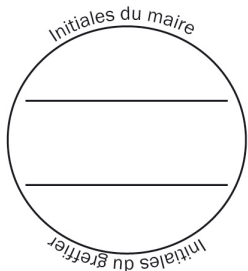
Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2023-0004, visant à autoriser la rénovation d'un bâtiment principal situé dans une zone de contraintes visuelles au 24, rue du Centre, conformément aux documents soumis au CCU le 18 avril 2023 ;

### **Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette**

#### **Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de PIIA no 2023-0004, visant à autoriser la rénovation d'un bâtiment principal situé dans une zone de contraintes visuelles au 24, rue du Centre, conformément aux documents soumis au CCU le 18 avril 2023 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 25. Résolution 168-05-2023

#### **Versement d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lots projetés 6521760 à 6521765**

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée ayant pour effet subdiviser un grand lot forestier situé sur le chemin de la Traverse (Entre la rue Auclair et le chemin du Moulin) :

Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles s'engager à :

- Céder gratuitement un terrain à la Ville;
- Verser une somme à la Ville;
- Prendre un tel engagement (cession d'un terrain) et effectuer un tel versement (en argent).

Considérant que, conformément à l'article 2.3.1 du *Règlement de lotissement 455-04*, le conseil municipal doit autoriser le versement des espaces verts selon les choix suivants :

1. En terrain ;
2. En argent;
3. En terrain et en argent.

#### **Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette**

#### **Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que le conseil municipal autorise le versement d'un versement prioritairement en terrain (servitudes) pour une superficie de 13 300 mètres carrés accompagné d'un versement en argent au montant de 5103,57 \$ afin de compléter le versement pour le fond *Parc, espaces verts et terrains de jeux*, le tout correspondant à 10 % de la superficie de la valeur uniformisée ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### 26. Résolution 169-05-2023

#### **Versement d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lots projetés (CRDHT)**

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée ayant pour effet créer 50 lots résidentiels ;

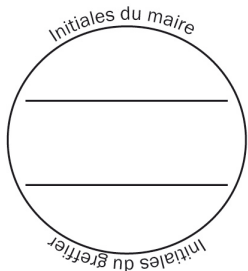
Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles s'engager à :

- Céder gratuitement un terrain à la Ville;
- Verser une somme à la Ville;
- Prendre un tel engagement (cession d'un terrain) et effectuer un tel versement (en argent).

Considérant que, conformément à l'article 2.3.1 du *Règlement de lotissement 455-04*, le conseil municipal doit autoriser le versement des espaces verts selon les choix suivants :

1. En terrain ;
2. En argent ;
3. En terrain et en argent.





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que, le 16 juillet 2016, le conseil municipal a signé une entente avec le promoteur pour un **projet récréo-touristique** incluant la création de **50 lots résidentiels** ayant une superficie de 10 000 m<sup>2</sup> (1 hectares) pour chacun des lots ;

Considérant que l'entente a été signée par les personnes dûment autorisés aux termes de la résolution 228-06-16 adoptée à une assemblée du conseil tenue le 13 juin 2016 ;

Considérant qu'au terme de cette entente, le promoteur s'engage à donner à la Ville des terrains correspondant à 10 % de la superficie du site ;

### Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

#### Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que le conseil municipal autorise le versement des espaces verts en terrain **pour** une superficie de 55 821 mètres carrés pour le fond *Parc, espaces verts et terrains de jeux* ;
- Qu'une réserve de 9 711 mètres carrés soit créée, correspondant à la superficie en surplus pour des projets ultérieurs, tel que présenté à l'Annexe D de l'entente signée le 16 juillet 2016 et autorisée par la résolution 228-06-16 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### 27. Résolution 170-05-2023

#### Orientation - Mobilité durable

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est en processus de révision de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), qui précise les grandes orientations à prendre, notamment en **matière de mobilité durable** ;

Considérant la planification stratégique Horizon 2030 de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant les projets structurants de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant la mise en fonction éventuelle du tramway dans la Ville de Québec ;

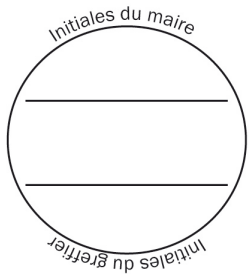
Considérant l'offre de service reçue de Accès transports viables et le CRE Capitale-Nationale visant à procéder à une étude et une méthodologie afin d'établir un portrait de situation en matière de mobilité durable ;

### Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

#### Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'octroyer un mandat à Accès transports viables et le CRE Capitale-Nationale pour qu'ils procèdent à une étude et une méthodologie afin d'établir un portrait de situation en matière de mobilité durable, et ce, conformément à leur offre de service du 2 mars 2023 au montant de 5 664,40 \$ ;
- D'autoriser Marc-Olivier Labrie, coordonnateur à l'environnement et au développement durable, à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'octroi du mandat à Accès transports viables et le CRE Capitale-Nationale, selon les modalités établies par les parties.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### RESSOURCES HUMAINES

#### 28. **Résolution 171-05-2023** **Embauche de surveillantes-apparitrices**

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche de surveillants-appariteurs afin de desservir chacun des emplacements où sont offerts des activités de loisirs desservies par la Ville ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

#### **Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon**

##### **Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de Mesdames Natasha Côté et Ève Rioux au poste de surveillante-apparitrice, de façon temporaire, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 29. **Résolution 172-05-2023** **Embauche d'un responsable pour soutien à la planification du camp de jour de l'été 2023**

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire propose aux citoyens des camps de jour s'adressant aux enfants de 5 à 14 ans durant la période estivale, soit du 26 juin au 11 août 2023 ;

Considérant que nous avons déjà procédé à l'embauche de cinq (5) responsables en avril dernier ;

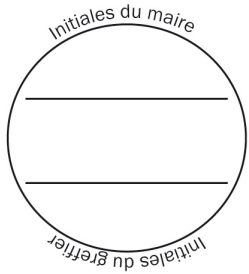
Considérant que l'embauche d'un responsable supplémentaire permettra d'apporter un soutien dans la planification des activités du camp régulier se déroulant aux écoles Le Trivent 2 et le Trivent 1 et aux camps spécialisés au bâtiment des Saphirs ;

#### **Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon**

##### **Il est résolu:**

- De procéder à l'embauche de M. Miguel Therrien au poste de responsable du camp d'été régulier 2023 rétroactivement au 19 mars 2023, et ce, jusqu'au 26 juin 2023, afin d'apporter un soutien à la planification du programme de camps d'été 2023 se déroulant aux écoles Le Trivent 2 et Le Trivent 1 et aux camps spécialisés se déroulant au bâtiment des Saphirs ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 30. Résolution 173-05-2023

#### **Nomination de M. Michaël Vallée à titre d'opérateur en traitement des eaux, régulier, à temps plein**

Considérant la vacance d'un poste d'opérateur en traitement des eaux au Service des travaux publics ;

Considérant un affichage à l'interne, et ce, conformément à la *Convention collective de travail des cols bleus* en vigueur ;

Considérant que M. Michaël Vallée a démontré son intérêt pour le poste d'opérateur en traitement des eaux au Service des travaux publics ;

Considérant que M. Michaël Vallée répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

#### **Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

#### **Il est résolu :**

- De nommer M. Michaël Vallée à titre d'opérateur en traitement des eaux, poste régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la *Convention collective de travail des cols bleus* en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### 31. Résolution 174-05-2023

#### **Confirmation d'emploi de M. David Bouchard, à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein**

Considérant la résolution 344-11-2022, procédant à l'embauche de M. David Bouchard, à titre d'opérateur-journalier au Service des travaux publics, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de M. David Bouchard est terminée ;

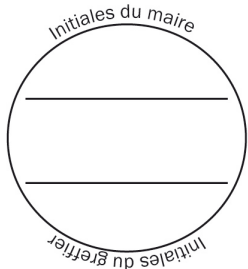
Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

#### **Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

#### **Il est résolu :**

- De confirmer M. David Bouchard au statut d'employé régulier, à temps plein, à titre d'opérateur-journalier au Service des travaux publics ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 32. Résolution 175-05-2023

#### **Confirmation d'emploi de M. Nicolas Montminy à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein**

Considérant la résolution 320-10-2022, procédant à l'embauche de M. Nicolas Montminy, à titre d'opérateur-journalier au Service des travaux publics, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de M. Nicolas Montminy est terminée ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

**Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- De confirmer M. Nicolas Montminy au statut d'employé régulier, à temps plein, à titre d'opérateur-journalier au Service des travaux publics ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### 33. Résolution 176-05-2023

#### **Confirmation d'emploi de Mme Michelle Drolet, à titre de secrétaire-réceptionniste, régulier, à temps partiel**

Considérant la résolution 199-06-2022, procédant à l'embauche de Mme Michelle Drolet à titre de secrétaire-réceptionniste, à temps partiel ;

Considérant que la période de probation de Mme Michelle Drolet est terminée ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

**Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon**

**Il est résolu :**

- De confirmer Mme Michelle Drolet au statut régulier, à temps partiel, à titre de secrétaire-réceptionniste ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

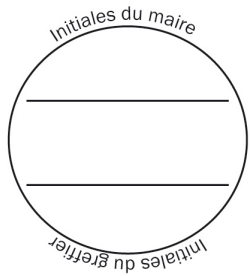
## PÉRIODE DE QUESTIONS

### 34. Période de questions

À 20 h 30, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

La greffière donne une réponse aux questions ayant été posées et non répondues à la séance précédente.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance.  
Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 20 h 36.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**DISPOSITIONS FINALES**

**35. Levée de la séance**

**Sur la proposition Mme la mairesse France Fortier**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 37.**

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Signature de la mairesse

\_\_\_\_\_  
Signature de la conseillère juridique aux affaires  
municipales et greffière